

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

2017-2020

COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES



École Des Prés-Verts

1195, boulevard Alexis-Lebert

Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) J2W 2N1

 (450) 359-9182  (450) 348-3684

Approuvé par le conseil d'établissement le 12 avril 2017 (#CE- 16-17.41)

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

1^E PARTIE : document pour le personnel de l'école

Le projet de Loi 56 visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école oblige les écoles d'adopter un plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école. Bien que nous ayons déjà mis en place la structure, les procédures et des façons de faire pour contrer ces phénomènes, ce document se veut le répertoire de tout ce qui se fait à l'école Des Prés-Verts pour prévenir, évaluer, intervenir, faire le suivi, contrer et ainsi agir pour lutter contre ces phénomènes (comme nous le faisons depuis des années).

Analyse de la situation de l'école Des Prés-Verts concernant l'intimidation et la violence

L'école est située en milieu urbain

Année scolaire : _____

Personnes responsables du dossier : _____

Nombre d'élèves au 30 septembre : _____

Nombre d'intervenants :

enseignants : _____

Tes : _____

autres : _____

(catégories)

(nombre)

(catégories)

(nombre)

Encadrement et code de vie : _____

Les interventions de prévention : (activités parascolaires, activités pédagogiques, cours éthique et culture religieuse, etc) _____

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

Répertoire du nombre de manifestations d'intimidation :

Nombre de cas par sexe : F _____ M _____

Nombre de cas par âge :

6 ans : F _____ M _____ 7 ans : F _____ M _____ 8 ans : F _____ M _____

9 ans : F _____ M _____ 10 ans : F _____ M _____ 11 ans : F _____ M _____

Service de garde:

Nombre d'élèves au service de garde : _____

Nbre de groupes : _____

Le nombre de manifestations de violence répertorié :

Nombre de cas par sexe : F _____ M _____

Nombre de cas par âge :

6 ans : F _____ M _____ 7 ans : F _____ M _____ 8 ans : F _____ M _____

9 ans : F _____ M _____ 10 ans : F _____ M _____ 11 ans : F _____ M _____

Répertoire du nombre de manifestations de violence :

Nombre de cas par sexe : F _____ M _____

Nombre de cas par âge :

6 ans : F _____ M _____ 7 ans : F _____ M _____ 8 ans : F _____ M _____

9 ans : F _____ M _____ 10 ans : F _____ M _____ 11 ans : F _____ M _____

Service de garde:

Nombre d'élèves au service de garde : _____

Nbre de groupes : _____

Le nombre de manifestations de violence répertorié :

Nombre de cas par sexe : F _____ M _____

Nombre de cas par âge :

6 ans : F _____ M _____ 7 ans : F _____ M _____ 8 ans : F _____ M _____

9 ans : F _____ M _____ 10 ans : F _____ M _____ 11 ans : F _____ M _____

SECTION PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

D'abord voici les définitions de l'intimidation et de la violence.

Définition (article 13, Loi sur l'intimidation)

INTIMIDATION : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré à caractère répétitif, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

CRITÈRES À RETENIR

- Délibéré ou non (pas l'intention qui compte)
- Direct ou indirect (dont le cyberspace)
- Caractère répétitif
- Inégalité des rapports de force
- Produit des impacts négatifs sur la victime: a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse ET de léser, blesser, opprimer OU ostraciser

VIOLENCE : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimider pour les élèves, c'est :

- C'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal (en personne, sur le web, par texto, téléphone ou quand tu la frappes).



PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

Pour bien distinguer l'intimidation – Les quatre **I** de l'intimidation

- Le rapport établi est-il **Inégal**?
 - Dans quel *contexte* s'inscrit le comportement de l'agresseur ?
- Quelle est l'**Intention** de la personne qui agresse?
 - Quel gain retire-t-il du geste posé?
 - Son action est-elle stratégique?
 - Son action est-elle destinée à faire du mal ou est-ce simplement une interaction sociale maladroite entre des individus?
- Quel est l'**Impact**?
 - Lorsqu'il y a intimidation, il y a une différence entre les émotions ressenties par l'intimidateur et l'intimidé à la suite d'un incident – l'intimidateur éprouve un sentiment d'excitation, d'amusement ou de puissance tandis que l'intimidé éprouve de la peur, de la gêne ou de la souffrance.
- Comment la cible **Interprète**-t-elle l'acte posé?
 - Est-ce que tout le monde comprend que c'est « juste pour rire »?

Formes d'intimidation :

- **physique** (coups de pieds, bousculade, coups, *swirlies*, *wedgies*, attouchements sexuels).
- **psychologique** (exclure du groupe, commérage, rumeurs).
- **verbal** (menaces, jurons, injures, blagues cruelles).
- **instrumental** (taxage).
- **cyberintimidation** (vis le web, courriel, facebook, twitter, etc)

Nous pouvons observer différentes formes d'intimidation selon les périodes ou l'âge des jeunes.

CRITÈRES À RETENIR

- S'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle).
- Intentionnelle (ici, l'intention compte).
- Pas nécessairement de caractère répétitif
- Produit des impacts négatifs pour la victime (a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou de l'opprimer (ici, pas « ostraciser ») en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens).

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

Pour mieux comprendre l'intimidation, voici quelques réalités¹ :

Dans chaque individu sont présentes les manifestations de domination et de dépendance.

Parce qu'existe indéniablement l'intimidation, il y a à l'intérieur de chaque humain, un «intimidateur» et un «intimidé» selon des circonstances.

L'enfant apprend à intimider lorsqu'il a été intimidé, blessé, apeuré ou meurtri.

Que devons-nous faire²?

- Il faut d'abord comprendre le processus de l'intimidation. Prendre conscience et connaissance des composantes.
- Agir et non réagir à l'intimidation. Ne pas devenir l'intimidateur de l'intimidateur.

Distinction entre conflits et intimidation³

conflits	intimidation
Les élèves impliqués ont presque la même force physique.	L'élève qui intimide est plus fort physiquement ou psychologiquement que la victime.
Les élèves impliqués peuvent être amis.	Les élèves impliqués ne sont généralement pas des amis.
Le conflit survient de façon occasionnelle et conduit parfois à des gestes agressifs.	l'intimidation se produit (généralement) de façon répétitive et s'accompagne toujours de gestes agressifs ou d'exclusion sociale. C'est toujours intentionnel.
Les élèves impliqués ont tous les deux des réactions émotives.	L'élève qui intimide a peu ou pas de réactions émotives, contrairement à la victime.
Le conflit, lorsque résolu, amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties impliquées.	La situation d'intimidation laisse souvent des séquelles à plus ou long terme pour les victimes.

Pour qu'il y ait intimidation, on doit retrouver ces 3 critères :

- 1- gestes négatifs,
- 2- déséquilibre de force (physiquement, socialement et verbalement),
- 3- différence entre les émotions ressenties pour chaque personne, que le geste soit dirigé directement ou indirectement (rumeur).

¹ BOUTET, Chantal, ROBILLARD, Richard, Note du cours APR 837, Gestion des comportements difficiles, Hiver 2012

² Idem à 3

³ Desbiens, L. et Lemay, N. L'intimidation à notre école, on n'en veut pas, qu'on se le dise!

LES PROFILS

Il existe un **profil de l'intimidateur** mais on s'entend pour dire que tous les élèves, même les bons, peuvent être ou devenir, un jour, un intimidateur.

Et un **profil de la victime (cible)**

- Peu de confiance en soi, manque d'habiletés relationnelles ou sociales, absence d'un réseau d'amis, adopte un comportement de soumission, se dévalorise souvent, ne réagit pas lorsqu'il est attaqué. Il peut être isolé, change souvent d'école, désire avoir des amis à tout prix, différents.
- Les élèves cibles peuvent être passifs (gênés, traumatisés physiquement faibles ou petits) ou qui provoquent, alors ils recherchent l'attention, l'excitation ou la vengeance.

Recherchent l'attention	Recherchent l'excitation	Recherchent la vengeance
Une façon de se faire des amis.	Une façon de créer de l'agitation.	Une façon de rendre furieux l'enfant qui intimide.
Une façon d'être « cool » ou populaire.	Une façon de s'amuser.	Une façon de se venger (de l'instigateur, des spectateurs ou des adultes qui n'ont pas agi).

Conséquences pour l'intimidateur et l'intimidé sont différentes mais peuvent provoquer des problèmes d'ordre personnel, interpersonnel et académique autant chez l'un que chez l'autre.

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

Sachant que la prévention et la sensibilisation permettent de réduire l'incidence de l'intimidation et de la violence, voici ce que nous prévoyons mettre en branle dans notre école.

Plan pédagogique : *Intelligence émotionnelle. Habiletés sociales (gestion du stress, autorégulation, affirmation de soi...). Philosophie à l'école. Estime de soi. Gestion de classe. Formation aux enseignants sur l'attachement, la gestion des comportements, etc.*

Plan social : *Unités de médiation. Formation aux élèves. Semaine de l'intimidation, ateliers, feuillets sur l'intimidation, bracelets, affiches, pièces de théâtre, etc.*

Plan physique : *Sécurité des lieux. Plan de surveillance. Aménagement et organisation de la cour d'école. Déplacements maison-école sécuritaires. Projet d'embellissement des zones sensibles. Accueil le matin.*

Plan familial : *Quelles sont les mesures préventives visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire? Comment voulons-nous informer les parents? Ex : formations, ateliers, lettre d'engagement, etc.*

	AN 1	AN 2	AN 3
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL			
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION AUPRÈS DES PARENTS			

MESURES D'ENCADREMENT, D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN

RÔLE DES ADULTES EN MILIEU SCOLAIRE

- La surveillance des adultes est primordiale et indispensable.
- L'adhésion des élèves, du personnel et des parents est primordiale.
- L'importance de sensibiliser le personnel et les parents.
Sondage auprès des élèves pour connaître le niveau d'intimidation.
- Réalisation de campagnes de sensibilisation.
- Ne pas tolérer la loi du silence.
- Partenariat avec la police et d'autres organisations de la communauté.
- Nombreuses occasions variées afin qu'ils soient actifs sur la cour d'école.
- Valorisation de l'honnêteté et de la compassion, prendre des mesures pour réduire l'isolement social, faciliter les contacts entre les élèves et entre les élèves et les membres du personnel, permettre le partage d'expériences et la création de liens positifs (repas, activités sportives, culturelles, etc...).
- diffusion de la stratégie locale en prévention et en traitement de la violence (règlement, code de vie) et afficher les conséquences du non-respect du code de vie dans toutes les classes).
- Application des règles de façon cohérente et constante, préciser comment on gère les écarts de conduite.
- Protection au maximum des témoins contre de possibles représailles
- Mise en place des mesures d'aide et d'accompagnement pour les victimes, les témoins et les agresseurs (ex : boîte de rapport de cas, modalités pour dénoncer, ligne téléphonique ou adresse courriel, etc..).

De plus, il faut sécuriser l'environnement physique de l'école. (surveillance)

En classe :

Favoriser le développement des compétences personnelles et sociales.

Sensibiliser à la problématique de l'intimidation.

Permettre à chaque élève de se sentir important.

Modéliser l'écoute active et l'enseigner aux élèves.

Ne pas tolérer ou encourager l'intimidation.

Responsabiliser chaque jeune quant aux rôles qu'ils pourraient jouer face à l'intimidation.

Enseigner la différence entre dénoncer et moucharder.

On dénonce pour venir en aide à quelqu'un qui a des ennuis.

On moucharde pour créer des ennuis à une personne.(École en santé, Sanfaçon)

Informers les parents sur ce que vous faites pour prévenir, intervenir et faire le suivi.

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉLÈVES

Soutenir, encadrer et outiller

La victime

protéger

le témoin

l'intimidateur

adopter, l'amener à ressentir
quelque chose (maman cane)

Arrêter	Nommer	Signaler	Évaluer	Régler	Faire le suivi
-Mettre fin à l'incident -Intervenir verbalement -Indiquer que ce comportement est inacceptable	-Décrire le comportement inacceptable -Rappeler le comportement attendu.	-Signaler en suivant la procédure - Indiquer l'endroit -Nommer les personnes impliquées -Le nombre de fois	-La durée -Les rapports entre les personnes -La gravité -La fréquence	Répondre aux besoins de : - la victime - des témoins - de l'agresseur	Faire un retour auprès des différentes personnes

MESURES D'INTERVENTION

Voici comment nos comptons intervenir lors d'un événement jugé comme étant de l'intimidation ou de la violence.

AU PREMIER SIGNE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs
- **INTERVENIR** en rappelant le règlement de l'école et en soulignant les répercussions sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement pour viser le bien-être de l'intimidateur

QUAND LE COMPORTEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SE REPETE

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs
- **INTERVENIR** en rappelant le règlement de l'école et en soulignant les répercussions sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement pour viser le bien-être de l'intimidateur
- **CONFRONTER** l'élève par rapport à son comportement (mentaliser)
- **INTERDIRE** le comportement en établissant des limites ou en retirant de la zone à risque

QUAND LE COMPORTEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST FREQUENT OU GRAVE

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs
- **INTERVENIR** en rappelant le règlement de l'école et en soulignant les répercussions sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement pour viser le bien-être de l'intimidateur
- **CONFRONTER** l'élève par rapport à son comportement (mentaliser)
- **INTERDIRE** le comportement en établissant des limites ou en retirant de la zone à risque
- **SIGNALER ET RÉFÉRER** le cas au besoin à la police, à la DPJ, au CLSC ou à un organisme communautaire

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN

Volet victime et témoin

Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui pourraient être prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur la réalité de chaque élève.

Volet agresseur :

	MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT	SUIVI
Victime	- Reconnaître l'incident : « <i>Tu as bien fait de me le dire. Je regrette ce qui t'est arrivé</i> ». - Recueillir de l'information : « <i>Que s'est-il passé? Qui? Combien de fois?</i> » - Trouver des solutions et établir un plan pour assurer sa sécurité : - Comment éviter d'autres rencontres avec les intimidateurs ; ce que l'élève peut faire si l'intimidation reprend ; quelle personne avertir en cas de récidive - Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence - Rédiger un compte-rendu sur l'incident et le remettre à l'intervenant qui assurera le suivi - Assurer à l'élève que des mesures seront prises auprès de l'intimidateur - Téléphoner aux parents ou communication par écrit - Conservation des informations au secrétariat - Mise en place des mesures de soutien si le besoin se fait sentir	- Recadrage des perceptions biaisées - Développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi - Développer des solutions de rechange - Recherche d'alliés - Soutien de pairs désignés - Possibilité de faire un plan d'intervention - Rencontre avec un professionnel de l'école - Participer à des activités d'habiletés sociales entre 6 à 10 semaines 3 fois par semaine. - Référence à une personne-ressource du milieu scolaire ou d'un organisme externe - Référence au site « Sensible à ta réalité »	La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées par l'élève. La personne responsable du suivi revoit l'élève quelques jours plus tard pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents. Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment eux s'organisent avec le support offert.
Témoin	- Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence - Téléphone aux parents ou communication par écrit - Conservation des informations au secrétariat - Mise en place des mesures de soutien	- Offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire - Possibilité de faire un plan d'intervention - Possibilité de rencontre avec un professionnel de l'école - Possibilité de participer à des activités d'habiletés sociales. - Éducation des témoins - Contrat d'engagement : moijagis.com	La personne responsable du suivi revoit l'élève quelques jours plus tard pour évaluer la vulnérabilité de l'élève à la suite de sa dénonciation.

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

Une étude canadienne a démontré que 60% des jeunes garçons ayant été identifiés comme étant des intimidateurs durant leur jeunesse possédaient un dossier criminel lorsqu'ils atteignaient l'âge de 24 ans. Dans cette optique, nous avons décidé d'intervenir auprès des agresseurs pour que l'intimidation cesse, mais aussi afin de les soutenir pour qu'ils puissent développer des comportements prosociaux. Voici donc des mesures d'encadrement et de soutien que nous pourrions mettre en branle en fonction de l'analyse de la situation de l'élève et de la gravité du geste posé.

2017-2020

**SUGGESTIONS
AUX PARENTS**

Interventions pouvant être suggérées aux parents : éviter de banaliser la situation, travailler en partenariat avec l'école, discuter avec son enfant et lui donner des alternatives positives, interdire ce comportement, faire comprendre que vous prenez la situation très au sérieux, expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles, superviser ses activités, exposer les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice)

Exemples de soutien à l'école pour la cible (victime) :

- Enseigner des habiletés à la victime (posture, affirmation de soi, communication).
 - Éveiller son système d'alarme.
 - Ne pas le laisser se déprécier, encourager une attitude positive.
 - Lui répéter l'importance de dénoncer et le rassurer.
- Lui enseigner les habiletés sociales. affirmation de soi, message au « je », encouragement d'une attitude positive et optimiste, importance de dénoncer, comment se faire des amis, rester à une bonne distance (environ 2 mètres), éviter tout contact physique, éviter d'exprimer ses sentiments (indiquant sa faiblesse) à l'intimidateurs qui saura en tirer profit.
- Lui éviter tout contact physique avec le ou les intimidateurs.
 - Éviter de le plaindre devant l'intimidateur.
 - Lui offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire.
 - Signaler le cas à la DPJ si soupçon de compromission, d'abus ou de négligence.
 - Tel-Jeunes, Jeunesse J'écoute

Exemples de soutien à l'école pour l'intimidateur:

(Être conscient que les mesures punitives ne règlent rien et peuvent provoquer ressentiment, étiqueter la victime et amener les intimidateurs à utiliser des formes encore plus subtiles et plus difficiles à détecter.)

- Signifier clairement à l'intimidateur que la violence est inacceptable.
- Adapter nos interventions selon l'âge, le sexe et la gravité.
- Adapter nos interventions selon les circonstances et les besoins de l'agresseur.
- Retirer l'élève des lieux à risque et réintégrer progressivement sous surveillance. Lui assigner des lieux spécifiques ou des tâches durant les moments hors-classe
- Assurer aux élèves suspendus ou expulsés un soutien pédagogique et psychosocial. (appliquer les règles avec loyauté et bienveillance). (garder le lien...)
- Développer, entretenir et maintenir un lien d'attachement avec l'élève. (ne pas négocier, amener l'élève à dépendre de nous (ex : l'obliger à venir nous demander l'autorisation de faire telle activité ou avant de faire x, y, z en classe ou à l'école).
- Enseigner l'intelligence émotionnelle. exploiter les subpersonnalités (éviter d'identifier l'élève à son instinct d'intimider), mentaliser, mise en place d'un coin émotionnel pour permettre à l'élève de canaliser ses frustrations, sa colère, son agressivité.
- Enseigner à se soucier des autres.
- Apprendre à être conciliant (utiliser des mots apaisants).
- Apprendre à être responsable.
- L'aider à gérer sa colère.
- Enseigner les comportements de remplacement (enseigner les habiletés sociales), programme GRIF.
- Offrir un encadrement correspondant aux besoins de l'agresseur.
- Assurer aux élèves un soutien pédagogique et psychosocial facilitant leur réintégration lorsque l'élève doit être suspendu.

Exemples de soutien à l'école pour le témoin:

- Leur apprendre à intervenir au nom des élèves ciblés.
- Refuser d'accepter l'intimidation.
- Leur apprendre à s'affirmer sans agressivité.
- Demander de l'aide des amis ou des adultes.
- S'assurer d'être en sécurité avant d'intervenir.
- Les inviter à participer à un comité contre l'intimidation.
- Leur enseigner la distinction entre dénoncer et moucharder.
- *-Amener les témoins à se questionner :*
- Comment décrit-il ce qui est arrivé?
- Selon lui, qu'est-ce qui a provoqué l'incident?
- À quel moment a-t-il choisi d'assister à l'intimidation?
- Comment sa présence a-t-elle influencé le comportement de l'élève qui usait d'intimidation?
- Comment se sentait-il lorsqu'il regardait l'incident d'intimidation?
- Comment se sent-il présentement?
- Qu'aurait-il pu faire d'autre soit pour intervenir, soit pour prévenir l'intimidation?
- Que pourrait-il faire maintenant pour que l'élève qui a subi de l'intimidation se sente plus heureux et plus en sécurité à l'école?
- Soutenir le témoin (leur faire exprimer les sentiments face aux gestes vus ou entendus ou à ce qu'il a vécu)
- Lui enseigner à : reconnaître les actes d'intimidation, s'affirmer, aller chercher de l'aide, encourager les témoins à intervenir (en tant que groupe), aider la victime de l'intimidation, ne pas se battre avec la personne qui intimide.
- Présenter les effets d'être témoin d'intimidation et de violence.
- Leur présenter des films, capsules d'information sur le sujet
Vidéo-fiction Brise le silence, site internet Le témoin et l'intimidation
<http://www.learnalberta.ca/content/satei/index.html?launch=true>

Trousse de L'ONF

À l'école, lorsqu'on entend parler de gestes ou de paroles intimidantes, on rencontre les élèves.

Lorsqu'on doit intervenir pour des gestes d'intimidation : une fiche de suivi sera complétée et un appel sera fait aux parents des élèves concernés. Des conséquences s'ajouteront pour le ou les élèves et de l'aide sera apportée à tous les élèves impliqués (agresseur, victime et témoins).

Des gestes d'intimidation peuvent être de 1^e, 2^e ou 3^e niveau. Les conséquences seront en lien avec l'âge, le niveau, le contexte ou la gravité des gestes d'intimidation. On vous présente la liste des conséquences. (Cette liste pourra en tout temps être modifiée).

Exemples de conséquences

- Interdiction aux élèves de se parler, se regarder, de s'écrire pour un temps déterminé.
- Lettre d'excuses (modèle), expression du regret d'avoir agi ainsi.
- Rencontre avec les parents.
- Affiches ou power point à monter sur le sujet.
- Retrait de récréation(s) ou de dîner(s) (guidée ou interne).
- Suspension.
- Suivi ou intervention avec la ou le TES, la direction.
- Programme d'aide (CLSC, autres).
- Autres...

PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

2017-2020

Compte-rendu d'incident d'intimidation

Premiers intervenants : _____ Date : _____

Lieu : _____

Nom de l'élève : _____

- intimide ☐
- est intimidé ☐
- est témoin ☐

Description de l'événement	Date / heure	Description de l'événement	Date / heure
<u>geste d'agression 1^e niveau</u>		<u>geste d'agression 2^e niveau</u>	
• Regarder de travers		• Vandaliser modérément	
• Injurier		• Tenter d'exclure un élève du groupe, isole, ignore, rejette	
• Se moquer		• Rabaïsser (en public et en privé)	
• Parler dans le dos		• Intimider verbalement	
• Menacer de révéler des secrets		• Amener d'autres à ne pas aimer quelqu'un	
• Embarrasser ou humilier publiquement		• Faire des allusions racistes, ethniques ou religieuses	
• Écrire des graffitis (mineurs)		• Faire des appels intimidants	
• Cracher sur quelqu'un		• Faire de petits vols régulièrement	
• Pousser et bousculer (légèrement)		• Commettre des actes de violence physique délibérés	
<u>geste d'agression 3^e niveau</u>		• Parler dans le dos d'un autre élève	
• Isoler totalement des camarades		• Devenir ami avec quelqu'un pour se venger d'un autre	
• Intimider régulièrement		• Écrire des notes blessantes sur un autre élève	
• Faire régulièrement du chantage		• Raconter à d'autres les secrets d'un élève	
• Vandaliser et détruire des biens		• Être souvent en conflit avec les autres	
• Convaincre d'autres camarades d'attaquer une cible en «gang»		• Faire prendre le blâme à quelqu'un d'autre	
• Menacer avec des armes		• Menacer de faire du mal ou du tort à des amis ou à des membres de la famille	
• Infliger des blessures corporelles		• Faire du chantage flagrant	
•		•	
•		•	

Commentaires : En tant que premier intervenant ai-je pensé à l'élève qui a subi de l'intimidation ? Reconnaître et affirmer : « tu as eu raison de me le dire ». Recueillir de l'information : « Qui a fait cela ? » « Est-ce que cette personne t'avait déjà embêté ? » « Qu'est-ce que tu as essayé de faire ? » « Qu'est-ce qui s'est passé d'autre ? »

Signature des parents : _____

date : _____

INTERVENTION DES PARENTS (feuillet dans l'agenda)

Pour les parents, quoi faire quand son enfant est victime d'intimidation* :

- Le sécuriser.
- Discuter du problème.
- Entrer en contact avec le personnel de l'école.
- Aider son enfant à regagner son estime de soi.
- Lui apprendre à faire face aux comportements violents.

Pour les parents, quoi faire quand son enfant est témoin d'intimidation :

- Discuter du problème.
- Entrer en contact avec le personnel de l'école.
- Amener son enfant à rapporter l'acte d'intimidation dans un climat de confiance et de respect.
- Lui apprendre à faire face aux comportements d'intimidation envers autrui et à intervenir.

Pour les parents, quoi faire quand son enfant a fait des gestes ou qu'il a eu un comportement d'intimidateur :

- Établir clairement que ce comportement est inacceptable.
- L'aider par diverses techniques à gérer sa colère et ses émotions.
- Maintenir un contact et collaborer avec l'école.
- Demander de l'aide d'un professionnel (psychologue, intervenant social, autres).

SECTION TRAITEMENT DES PLAINTES ET SUIVI

Si votre enfant se dit victime d'intimidation, vous devez le sécuriser et suivre la procédure suivante.

- 1- Inviter votre enfant à en discuter avec son enseignant (e), le TES ou un adulte significatif dès le lendemain. (vous pouvez toujours écrire un petit mot à l'enseignant(e)).
- 2- Si, après 48 heures, votre enfant vous dit qu'il n'a pas été rencontré **ou** qu'on n'a pas fait le suivi **ou** que vous n'avez pas reçu d'appel ou de message de l'école, écrire un message à l'enseignant(e) de votre enfant.
- 3- Si après 48 heures, votre enfant vous dit qu'il n'a toujours pas été rencontré **ou** qu'on n'a pas fait le suivi **ou** que vous n'avez pas reçu d'appel ou de message de l'école, vous téléphonez à la direction.
- 4- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction, vous n'avez pas reçu d'appel ou de message de l'école, vous pouvez téléphoner à la Commission scolaire.

RESSOURCES

Exemples :

- Sensible à ta réalité : sensibleatarealite.com
- Sensible à votre réalité : sensibleavotrerealite.com
- Tel-Jeunes (1-800-263-3366)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, J'écoute (<http://www.jeunessejecoute.ca/>)
- www.moijagis.com
- fondationjasminroy.com
- CSSS :
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)
- Maison des Jeunes
 - le Dôme, St-Jean : 450 346-2147
 - Carrefour Jeunesse Iberville : 450-347-4419
 - Des Quatre-Lieux de St-Césaire : 450-469-0110

Autre article intéressant à consulter :

L'intimidation chez les jeunes : message aux parents! Étienne Gaudet ps.éd.

www.famillesdaujourdhui.com

2^E PARTIE : document pour les parents

Voici le plan d'action de l'école Des Prés-Verts pour lutter contre l'intimidation.

Définition (article 13, Loi sur l'intimidation)

INTIMIDATION : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré à caractère répétitif, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

CRITÈRES À RETENIR

- Délibéré ou non (pas l'intention qui compte)
- Direct ou indirect (dont le cyberspace)
- Caractère répétitif
- Inégalité des rapports de force
- Produit des impacts négatifs sur la victime: a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse ET de léser, blesser, opprimer OU ostraciser

VIOLENCE : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

CRITÈRES À RETENIR

- S'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle)
- Intentionnelle (ici, l'intention compte)
- Pas nécessairement de caractère répétitif
- Produit des impacts négatifs pour la victime (a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou de l'opprimer (ici, pas « ostraciser ») en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens).

Intimider pour les élèves, c'est :

C'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal (en personne, sur le web, par texto, téléphone ou quand tu la frappes.)

Niveaux d'intimidation

1^{er} niveau

geste d'agression

- regarder de travers
- injurier
- se moquer
- parler dans le dos
- menacer de révéler des secrets
- embarrasser ou humilier publiquement
- écrire des graffitis (mineurs)
- crache sur quelqu'un
- pousser et bousculer (légèrement)

2^e niveau

geste d'agression

- vandaliser modérément
- tenter d'exclure un élève du groupe, isole, ignorer, rejeter
- rabaisser (en public et en privé)
- intimider verbalement
- amener d'autres à ne pas aimer quelqu'un
- faire des allusions racistes, ethniques ou religieuses
- faire des appels intimidants
- faire de petits vols régulièrement
- parler dans le dos d'un autre élève
- devenir ami avec quelqu'un pour se venger d'un autre
- écrire des notes blessantes sur un autre élève
- raconter à d'autres les secrets d'un élève
- être souvent en conflit avec les autres
- faire prendre le blâme à quelqu'un d'autre
- menacer de faire du mal ou du tort à des amis ou à des membres de la famille
- faire du chantage flagrant
- commettre des actes de violence physique délibérés

3^e niveau

geste d'agression

- isoler totalement des camarades
- intimider régulièrement
- faire régulièrement du chantage
- vandaliser et détruire des biens
- convaincre d'autres camarades d'attaquer une cible en «gang»
- menacer avec des armes
- infliger des blessures corporelles

Pour qu'il y ait intimidation, on doit retrouver ces 3 critères :

- 1- gestes négatifs
- 2- déséquilibre de force (physiquement, socialement et verbalement)
- 3- différence entre les émotions ressenties pour chaque personne

que le geste soit dirigé directement ou indirectement (rumeur).

Sensibilisation et prévention

Sachant que la prévention et la sensibilisation permettent de réduire l'incidence de l'intimidation et de la violence, voici ce que nous prévoyons mettre en branle dans notre école.

Plan pédagogique : *Intelligence émotionnelle. Gestion du stress, affirmation de soi.. Gestion de classe. Formation aux enseignants sur l'attachement, la gestion des comportements, etc.*

Plan social : *Semaine de l'intimidation, ateliers, feuillets sur l'intimidation, (ex :bracelets, affiches, pièces de théâtre), etc.*

Plan physique : *Sécurité des lieux. Plan de surveillance. Aménagement et organisation de la cour d'école. Accueil le matin.*

Plan familial : *Quelles sont les mesures préventives visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire? Comment voulons-nous informer les parents? Ex : formations, ateliers, lettre d'engagement, etc.*

	AN 1	AN 2	AN 3
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL			
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION AUPRÈS DES PARENTS			

Mesures d'intervention et d'encadrement et de soutien. On doit donc :

Soutenir, encadrer et outiller

La victime

le témoin

l'intimidateur

protéger

adopter (faire le suivi)

Arrêter	Nommer	Signaler	Évaluer	Régler	Faire le suivi
-Mettre fin à l'incident -Intervenir verbalement -Indiquer fermement que ce comportement est inacceptable	-Décrire le comportement inacceptable -Rappeler le comportement attendu	-Signaler en suivant la procédure (fiche) -Indiquer l'endroit -Nommer les personnes impliquées	-La durée -Les rapports entre les personnes impliquées -La gravité -La fréquence (nombre de fois)	-Répondre aux besoins de : - la victime - des témoins - de l'agresseur	-Faire un retour auprès des différentes personnes -Vérifier l'efficacité des moyens et des interventions auprès des différentes personnes

Exemples de soutien à l'école pour la cible (victime) :

- Enseigner des habiletés à la victime (posture, affirmation de soi, communication).
- Éveiller son système d'alarme.
- Ne pas le laisser se déprécier, encourager une attitude positive.
- Lui répéter l'importance de dénoncer et le rassurer.

Lui enseigner les habiletés sociales. affirmation de soi, message au « je », encouragement d'une attitude positive et optimiste, importance de dénoncer, comment se faire des amis, rester à une bonne distance (environ 2 mètres), éviter tout contact physique, éviter d'exprimer ses sentiments (indiquant sa faiblesse) à l'intimidateurs qui saura en tirer profit.

- Lui éviter tout contact physique avec le ou les intimidateurs.
- Éviter de le plaindre devant l'intimidateur.
- Lui offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire.
- Signaler le cas à la DPJ si soupçon de compromission, d'abus ou de négligence.
- Tel-Jeunes, Jeunesse J'écoute

Exemples de soutien à l'école pour l'intimidateur:

(Être conscient que les mesures punitives ne règlent rien et peuvent provoquer ressentiment, étiqueter la victime et amener les intimidateurs à utiliser des formes encore plus subtiles et plus difficiles à détecter.)

- Signifier clairement à l'intimidateur que la violence est inacceptable.
- Adapter nos interventions selon l'âge, le sexe et la gravité.
- Adapter nos interventions selon les circonstances et les besoins de l'agresseur.
- Retirer l'élève des lieux à risque et réintégrer progressivement sous surveillance. Lui assigner des lieux spécifiques ou des tâches durant les moments hors-classe
- Assurer aux élèves suspendus ou expulsés un soutien pédagogique et psychosocial. (appliquer les règles avec loyauté et bienveillance). (garder le lien...)
- Développer, entretenir et maintenir un lien d'attachement avec l'élève. (ne pas négocier, amener l'élève à dépendre de nous (ex : l'obliger à venir nous demander l'autorisation de faire telle activité ou avant de faire x,y, z en classe ou à l'école).

- Enseigner l'intelligence émotionnelle. exploiter les subpersonnalités (éviter d'identifier l'élève à son instinct d'intimider), mentaliser, mise en place d'un coin émotionnel pour permettre à l'élève de canaliser ses frustrations, sa colère, son agressivité.
- Enseigner à se soucier des autres.
- Apprendre à être conciliant (utiliser des mots apaisants).
- Apprendre à être responsable.
- L'aider à gérer sa colère.
- Enseigner les comportements de remplacement (enseigner les habiletés sociales), programme GRIF.
- Offrir un encadrement correspondant aux besoins de l'agresseur.
- Assurer aux élèves un soutien pédagogique et psychosocial facilitant leur réintégration lorsque l'élève doit être suspendu.

Exemples de soutien à l'école pour le témoin:

- Leur apprendre à intervenir au nom des élèves ciblés.
- Refuser d'accepter l'intimidation.
- Leur apprendre à s'affirmer sans agressivité.
- Demander de l'aide des amis ou des adultes.
- S'assurer d'être en sécurité avant d'intervenir.
- Les inviter à participer à un comité contre l'intimidation.
- Leur enseigner la distinction entre dénoncer et moucharder.
- *-Amener les témoins à se questionner :*
- Comment décrit-il ce qui est arrivé?
- Selon lui, qu'est-ce qui a provoqué l'incident?
- À quel moment a-t-il choisi d'assister à l'intimidation?
- Comment sa présence a-t-elle influencé le comportement de l'élève qui usait d'intimidation?
- Comment se sentait-il lorsqu'il regardait l'incident d'intimidation?
- Comment se sent-il présentement?
- Qu'aurait-il pu faire d'autre soit pour intervenir, soit pour prévenir l'intimidation?
- Que pourrait-il faire maintenant pour que l'élève qui a subi de l'intimidation se sente plus heureux et plus en sécurité à l'école?
- Soutenir le témoin (leur faire exprimer les sentiments face aux gestes vus ou entendus ou à ce qu'il a vécu)
- Lui enseigner à : reconnaître les actes d'intimidation, s'affirmer, aller chercher de l'aide, encourager les témoins à intervenir (en tant que groupe), aider la victime de l'intimidation, ne pas se battre avec la personne qui intimide.
- Présenter les effets d'être témoin d'intimidation et de violence.
- Leur présenter des films, capsules d'information sur le sujet
Vidéo-fiction Brise le silence, site internet Le témoin et l'intimidation
<http://www.learnalberta.ca/content/satei/index.html?launch=true>

Trousse de L'ONF

À l'école, lorsqu'on entend parler de gestes ou de paroles intimidantes, on rencontre les élèves.

Lorsqu'on doit intervenir pour des gestes d'intimidation : une fiche de suivi sera complétée et un appel sera fait aux parents des élèves concernés. Des conséquences s'ajouteront pour le ou les élèves et de l'aide ou du soutien seront apportés à tous les élèves impliqués (agresseur, victime et témoins).

Des gestes d'intimidation peuvent être de 1^e, 2^e ou 3^e niveau. Les conséquences seront en lien avec l'âge, le niveau, le contexte ou la gravité des gestes d'intimidation. On vous présente la liste des conséquences. (Cette liste pourra en tout temps être modifiée).

Exemples de conséquences

- Interdiction aux élèves de se parler, se regarder, de s'écrire pour un temps déterminé.
- Lettre d'excuses (modèle), expression du regret d'avoir agi ainsi.
- Rencontre avec les parents.
- Affiches ou power point à monter sur le sujet.
- Retrait de récréation(s) ou de dîner(s) (guidée ou interne).
- Suspension.
- Suivi ou intervention avec la ou le TES, la direction.
- Programme d'aide (CLSC, autres).
- Autres...

Informations pour les parents. Quoi faire quand son enfant ...

est victime d'intimidation.	est témoin d'intimidation.	a fait des gestes ou qu'il a eu un comportement d'intimidateur.
-Le sécuriser. -Discuter du problème. -Entrer en contact avec le personnel de l'école. -Aider son enfant à regagner son estime de soi. -Lui apprendre à faire face aux comportements violents.	-Discuter du problème. -Entrer en contact avec le personnel de l'école. -Amener son enfant à rapporter l'acte d'intimidation dans un climat de confiance et de respect. -Lui apprendre à faire face aux comportements d'intimidation envers autrui et à intervenir.	-Établir clairement que ce comportement est inacceptable. -L'aider par diverses techniques à gérer sa colère et ses émotions. -Maintenir un contact et collaborer avec l'école. -Demander de l'aide d'un professionnel (psychologue, intervenant social, autres).

RESSOURCES

Exemples :

- Sensible à ta réalité : sensibleatarealite.com
- Sensible à votre réalité : sensibleavotrerealite.com
- Tel-Jeunes (1-800-263-3366)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, J'écoute (<http://www.jeunessejecoute.ca/>)
- www.moi-jagis.com
- fondationjasminroy.com
- CSSS :
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)
- Maison des Jeunes
 - le Dôme, St-Jean : 450 346-2147
 - Carrefour Jeunesse Iberville : 450-347-4419
 - Des Quatre-Lieux de St-Césaire : 450-469-0110

Autre article intéressant à consulter :

L'intimidation chez les jeunes : message aux parents! Étienne Gaudet ps.éd.

www.famillesdaujourd'hui.com

Livre du Dr Nadia

SECTION TRAITEMENT DES PLAINTES ET SUIVI

Si votre enfant se dit victime d'intimidation, vous devez le sécuriser et suivre la procédure suivante.

- 1- Inviter votre enfant à en discuter avec son enseignant (e), le TES ou un adulte significatif dès le lendemain. (vous pouvez toujours écrire un petit mot à l'enseignant(e)).
- 2- Si, après 48 heures, votre enfant vous dit qu'il n'a pas été rencontré **ou** qu'on n'a pas fait le suivi **ou** que vous n'avez pas reçu d'appel ou de message de l'école, écrire un message à l'enseignant(e) de votre enfant.
- 3- Si après 48 heures, votre enfant vous dit qu'il n'a toujours pas été rencontré **ou** qu'on n'a pas fait le suivi **ou** que vous n'avez pas reçu d'appel ou de message de l'école, vous téléphonez à la direction.
- 4- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction, vous n'avez pas reçu d'appel ou de message de l'école, vous pouvez téléphoner à la Commission scolaire.